



Rapport d'Activités du Comité National Haïtien de Restitutions et de Réparations (CNHRR)



Octobre 2025 à Août 2026

Ce premier rapport du Comité National Haïtien de Restitutions et de Réparations (CNHRR) élaboré par son Secrétaire Exécutif est une exigence de l'arrêté présidentiel de création de ce Comité en date du 17 avril 2025 (article 11) ; il vise à rendre compte de toutes les activités entreprises par le CNHRR pendant les derniers mois.

Dans ce rapport, nous rendrons compte de nos différentes réunions de travail et de la première retraite du Comité pour l'établissement de notre feuille de route 2025-2026. Ensuite, nous présenterons les différentes réunions, forums ou congrès auxquels un membre ou une délégation du Comité ont pris part. Enfin, nous rapporterons l'organisation des conférences publiques que le Comité a déjà organisées à Paris, Limonade, aux Cayes, Ouanaminthe et à Fort Liberté. Nous rapporterons toutes les démarches entreprises depuis plusieurs mois pour la publication d'un « Livre blanc » pour la justification de notre demande de restitution à la France. Nous y relaterons aussi les démarches mises en place par le CNHRR pour la conduite d'une enquête nationale d'opinion de la population haïtienne concernant la question de la restitution. Nous y présenterons rapidement le nouveau site que nous avons fait construire pour le CNHRR.

A la fin du rapport, nous mettrons en perspective les différentes autres activités que le Comité avait arrêté dans sa feuille de route et projette d'organiser dans les prochains mois.

1. Réunions de travail du Comité

Les différents membres du Comité National Haïtien de Restitutions et Réparations, ayant été nommés par arrêté présidentiel en date du 5 août 2025 et installés officiellement le 9 septembre 2025 ; se sont réunis à trois (3) reprises en septembre et octobre 2025 et en février 2026.

a. 1^{ère} Réunion virtuelle du Comité (17 septembre 2025)

A cette première réunion du Comité, 17 membres sur les 21 étaient présents pour se présenter les uns aux autres et pour discuter de notre plan de travail et de la méthodologie à utiliser pour pouvoir accomplir nos objectifs de travail.

Plusieurs idées et pistes ont été suggérées par les différents membres afin que nous puissions nous entendre rapidement sur un plan de travail et de la manière dont le Comité devrait se prendre pour les réaliser. Le Secrétaire Exécutif devait rapidement les compiler et les mettre dans un draft de plan d'actions pour des discussions et échanges dans une prochaine retraite de travail. Nous devons profiter de cette retraite pour établir des règlements intérieurs, les structures de fonctionnement et élaborer à partir du plan d'actions un budget pour le CNHRR. Il était entendu que cette retraite de travail allait être organisée en octobre 2025 dans un Hôtel au Cap Haïtien.

b. 2^{ème} Réunion du Comité (21 octobre 2025)

Une deuxième réunion de préparation de la retraite a eu lieu le mardi 21 octobre où les discussions ont porté essentiellement sur les différents documents qui devront être validés pendant la retraite, il s'agit notamment des règlements intérieurs, le plan d'actions du Comité sous la forme d'une feuille de route et un budget pour l'année fiscale 2025-2026. Sur ce dernier point du budget, de nombreuses considérations ont eu lieu sur la mise à disposition par le gouvernement Haïtien de ce budget pour le fonctionnement de notre comité.

De fait, c'est d'ailleurs la principale raison qui a empêché le Président du CNHRR, le Recteur Dieuseul PREDELUS par ailleurs très engagé dans le développement de l'UUH, de convoquer aucune autre réunion du Comité, n'ayant eu aucun budget pour mettre en œuvre les activités de la feuille de route du CNHRR.

c. 3^{ème} Réunion du Comité (26 février 2026)

En février 2026, le Comité National Haïtien de Restitution et Réparation (CNHRR) a eu une troisième réunion où le Président et le Secrétaire Exécutif ont rapporté toutes les démarches entreprises auprès du gouvernement Haïtien pour avoir une dotation budgétaire afin de pouvoir réaliser certaines des activités envisagées. A ce stade, nous avons eu une promesse formelle de la Primature que cette dotation allait être inscrite dans le budget rectificatif qui devait être validé par le gouvernement en mars 2026.

Nous avons également informé le Comité que profitant d'une mission accompagnant le recteur au Mexique et en Espagne et en France en décembre dernier, le Secrétaire Exécutif a pu participer au 9^{ème} Congrès Panafricaniste de Lomé au Togo du 8 au 12 décembre 2025. Nous avons également pu lancer la 1^{ère} Conférence Publique du CNHRR organisée le 16 décembre 2025 à l'Université Paris 1 Sorbonne. La deuxième Conférence Publique a été organisée à l'auditorium du Campus Henry Christophe de Limonade le 29 janvier 2026.

2. Retraite de travail (15 et 16 novembre 2025)

En fin de compte, la retraite de travail a eu lieu à l'Hôtel Montana les 15 et 16 novembre 2025 de 9hres à 17hres. Presque tous les membres du CNHRR se sont déplacés et rendus disponibles pendant les 2 jours de travail, sauf que certains collègues (Judite Blanc, Jacques Nési, Hans Alexandre, Frantz Voltaire et Josué Pierre) ont participé en ligne aux discussions et délibérations.

Le Secrétaire Exécutif a rappelé en termes clairs les objectifs et l'agenda de travail pendant les jours de la retraite :

- « . Faire rencontrer les différentes personnalités du Comité pour se connaître et partager nos idées et opinions afin de créer des synergies et des dynamiques de travail ensemble ;
- . Planifier dans les détails le travail à faire pendant les prochains mois sur les différents axes prioritaires à travers un plan d'actions décliné dans une feuille de route pour la médiatisation ;

. Mettre en place l'organisation et la structuration nécessaires pour pouvoir travailler sereinement vers les objectifs de ce Comité ».

Rapportons le discours d'ouverture du Recteur Dieuseul PREDELUS, Président du CNHRR qui témoignera beaucoup plus de la portée de cette première retraite du Comité

« Mesdames et Messieurs les membres du Comité National Haïtien de Restitution et de Réparation, Chers collègues,

C'est avec un profond sentiment de responsabilité historique et une détermination renouvelée que je vous souhaite la bienvenue à cette première retraite de notre Comité. Ce moment que nous inaugurons aujourd'hui revêt une signification qui dépasse largement le cadre d'une simple rencontre institutionnelle. Nous sommes ici pour poser les fondations d'un combat séculaire qui engage notre dignité collective en tant que peuple et notre place dans l'histoire universelle de la justice.

Chers membres du Comité,

Permettez-moi d'abord de saluer votre engagement et votre courage. En acceptant de faire partie de ce Comité, vous avez choisi de porter une cause qui interpelle non seulement Haïti, mais l'humanité tout entière. La restitution et la réparation ne sont pas de simples revendications matérielles : elles constituent une exigence morale, juridique et politique dont dépend la reconstruction de notre nation sur des bases justes et équitables.

Haïti, première République noire indépendante, a payé le prix de sa liberté non pas une fois, mais continuellement. L'indemnité extorquée par la France en 1825, cette dette de l'indépendance qui a saigné notre économie pendant plus d'un siècle, demeure l'une des plus grandes injustices de l'histoire moderne. À cela s'ajoutent les spoliations successives, les interventions étrangères, et les structures néocoloniales qui ont perpétué notre appauvrissement systématique.

Cette retraite marque un tournant décisif.

Au cours de ces deux journées, nous ne sommes pas simplement réunis pour discuter ; nous sommes ici pour construire. Construire une stratégie cohérente, une vision partagée, et une feuille de route qui transformera notre légitime colère en action coordonnée et efficace.

Notre agenda est ambitieux, et c'est à dessein. Nous devons valider notre plan d'activités pour 2025-2026, adopter nos règlements intérieurs, structurer nos groupes de travail, et élaborer notre plan de communication. Chacune de ces tâches est essentielle, car la crédibilité de notre combat dépendra autant de la rigueur de notre organisation que de la justesse de notre cause.

Demain, nous aurons le privilège d'entendre des présentations qui éclaireront les dimensions multiples de notre lutte : les enjeux théoriques, politiques et juridiques de la réparation ; la mémoire de l'esclavage et de la colonisation ; les conséquences sanitaires et sociales de ces crimes historiques ; et l'impératif d'une mobilisation communautaire haïtienne et internationale. Ces réflexions nourriront notre livre blanc, document fondateur qui articulera nos revendications avec la force de l'évidence scientifique et la clarté de l'argumentation juridique.

Chers collègues,

Notre Comité s'inscrit dans une longue tradition de résistance haïtienne. De Bois Caïman à aujourd'hui, notre peuple n'a jamais cessé de lutter pour sa dignité. Mais nous vivons un moment particulier de l'histoire, où les questions de justice transitionnelle, de réparations historiques et de décolonisation occupent une place croissante dans le débat international. Des Caraïbes à l'Afrique, de l'Europe aux Amériques, les voix s'élèvent pour demander que soit rendue justice aux victimes de l'esclavage et de la colonisation.

Haïti doit être à l'avant-garde de ce mouvement mondial. Non par vanité, mais parce que notre histoire nous y oblige. Nous avons payé 150 millions de francs-or pour notre liberté. Nous avons subi des décennies d'occupation et d'ingérence. Nous continuons de porter les cicatrices de ces violences structurelles. Notre voix doit se faire entendre, claire, ferme, documentée.

Mesdames et Messieurs,

Je ne sous-estime pas l'ampleur de la tâche qui nous attend. Les forces qui s'opposent à nos revendications sont puissantes. Certains chercheront à minimiser nos arguments, d'autres à les discréditer, d'autres encore à les ignorer. Nous devons faire preuve de résilience, de cohésion, et d'une détermination inébranlable.

Mais nous ne sommes pas seuls. Des voix s'élèvent partout dans le monde pour soutenir les causes de réparation historique. Des juristes, des historiens, des économistes, des militants des droits humains se joignent à ce combat. La CARICOM elle-même a établi sa Commission de réparations. Le momentum international existe. À nous de le saisir et de le transformer en victoires concrètes pour Haïti.

Je voudrais conclure en appelant chacun d'entre vous à donner le meilleur de soi-même durant ces deux journées. Exprimez vos idées, partagez vos expertises, débattiez avec rigueur mais dans le respect mutuel. Nous sommes ici parce que nous partageons une conviction commune : Haïti mérite justice, Haïti mérite réparation, Haïti mérite restitution.

Que cette première retraite soit le point de départ d'une mobilisation historique. Que nos délibérations soient à la hauteur de l'enjeu. Et que dans les années à venir, on

puisse dire que c'est ici, le 15 novembre 2025, qu'a véritablement commencé la bataille organisée et scientifiquement fondée pour la restitution et la réparation.

Je déclare officiellement ouverts les travaux de cette première retraite du Comité National Haïtien de Restitution et de Réparation.

Bon travail à toutes et à tous ».

Les échanges nourris et intéressants entre les membres du Comité ont permis de nous accorder sur un plan d'actions assorti d'une feuille de route 2025-2026, un budget, des règlements intérieurs de fonctionnement, la répartition des membres dans les 8 sous-comités de travail et un plan de communication (feuille de route en annexe).

Cette première retraite a permis aux différents membres de se familiariser avec les autres et de se constituer en un groupe soudé pour la lourde tâche qui nous incombe.

3. Réunions, Congrès et Forums internationaux

a. Réunions de la Commission des Réparations de la CARICOM (CRC)

Le Comité National Haïtien de Restitution et Réparation a eu quelques flottements dans sa participation aux activités de la Commission Réparation de la CARICOM (CRC) à cause de la transition de l'ancien Recteur Fritz DESHOMMES au nouveau Recteur élu Dieuseul PREDELUS, installé le 19 mars 2025. Malgré tout, notre collègue Judite BLANC, a fait son possible pour continuer à suivre les activités et à participer aux réunions régulières de la CRC. Des échanges formels ont récemment enlevé toutes les ambiguïtés pour notre participation au sein de la CRC, le Président Dieuseul PREDELUS et le Secrétaire Exécutif Ronald JEAN JACQUES, le Responsable du sous-comité Communication et Mobilisation Bildadson CADELUS et Judite BLANC, Responsable du sous-comité Santé Publique et Traumatismes de l'Esclavage, sont les représentants officiels du CNHRR au CRC.



b. 9^{ème} Congrès Panafricain de Lomé 12 au 16 décembre 2025

L'ancien Président Fritz DESHOMMES était un invité d'honneur de ce 9^{ème} congrès panafricain en préparation depuis plus de deux (2) ans. Le Secrétaire Exécutif qui



accompagnait le Recteur de l'UEH en mission au Mexique du 1er au 7 décembre, a pu se rendre au Togo du 8 au 12 décembre pour participer pleinement à ce congrès au nom du Comité National Haïtien de Restitution et Réparation (CNHRR) ; pour rejoindre ensuite le Recteur en Espagne et en France pour la mission de coopération interuniversitaire. A ces

assises où de nombreuses délégations de presque tous les pays d'Afrique et de toutes les communautés afro descendantes du Brésil, des USA, du Canada, du Mexique, des Amériques, de l'Europe, de l'Asie et de l'Océanie se sont réunies dans leurs convictions et croyances que la justice réparatrice devra un jour s'appliquer pour restituer et réparer nos sociétés anciennement esclavagisées et colonisées. Les résolutions de ce 9^{ème} congrès témoignent amplement de toutes ces prises de position publiques des différents conférenciers/ères, panélistes et participants/es.

c. 5^{ème} Forum des peuples Afro descendants à Genève 14 au 17 avril 2026

Du 14 au 17 avril 2026, le Responsable de Communication et Mobilisation, Bildadson CADELUS a pu participer avec le soutien du Rectorat de l'UEH au 5^{ème} Forum des peuples Afro descendants à Genève en Suisse. Il s'est mêlé avec la voix de nombreux autres haïtiens pour rehausser la participation de notre pays à ce forum, puis il a trouvé l'occasion pour faire une petite intervention à ce forum pour réclamer la restitution de la double rançon de la France et la réparation de tous les torts et dommages de l'esclavage et de la colonisation. Les résolutions de ce forum réuni sous les auspices du Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits Humains Monsieur Volker Turk, auront certainement un impact de pression sur les anciennes métropoles colonisatrices.



4. Conférences Publiques du CNHRR

a. 1^{ère} Conférence à la Sorbonne à Paris le 16 décembre 2025

La première Conférence Publique du CNHRR a eu lieu à Paris en France, à l'Université Paris 1 Sorbonne le 16 décembre 2025 de 17 à 20 heures. Nous avons pu réunir sous la direction du Professeur Jean Marie THEODAT, Directeur du Département d'Histoire/Géographie de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne un panel composé du Président Dieuseul PREDELUS, du Secrétaire Exécutif Ronald JEAN JACQUES, de Monsieur Jean Claude BRUFFAERTS, de Madame Mathilde ACKERMANN, Madame Cécilie JACQUES et Monsieur Pierre Yves BOCQUET, Directeur Exécutif de la Fondation Mémoire de l'Esclavage.



Cette première conférence publique du Comité National Haïtien de Restitution et Réparation (CNHRR) a permis d'une part de faire le point sur toutes les activités académiques et sociales qui se sont tenues pendant l'année 2025 en commémoration des 200 ans de l'imposition de la dette de l'indépendance, et d'autre part de lancer les mobilisations sociales pour la réclamation de la restitution de la France à Haïti.

b. 2^{ème} Conférence au Campus Henry Christophe de Limonade 29 janvier 2026



La deuxième Conférence Publique du CNHRR a été organisée au Campus Henry Christophe de Limonade le 29 janvier 2026 de 11 à 14h. Le panel composé des Professeurs Bildadson CADELUS, Ronald JEAN JACQUES, Edelyn DORISMOND et Gédéon LOUIS a rappelé les conditions de l'imposition de cette rançon pour contraindre la jeune république à entrer dans un néo colonialisme qui ne disait pas son nom. Les uns et les autres ont fait la démonstration que les conditions de cette dette mettaient en place une bancocratie qui s'assurait de la dépendance totale de l'État Haïtien aux injonctions du capitalisme dominant.

c. 3^{ème} Conférence aux Cayes le 5 mars 2026

La troisième Conférence Publique s'est tenue à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Sud le 5 mars 2026 de 11 à 14hres avec un panel formé des Professeurs Fritz DESHOMMES, Économiste ; Jacques NESI, Sociologue Politique ; Claude BERNARD, Éducateur ; Yves Michel THOMAS, Historien ; Joseph W. ITALIS, Historien ; Jean A. DUGE, Professeur de Sciences Sociales ; et de Me Jacques LETANG, Juriste. A cette conférence, nous avons fait une large place aux intellectuels et notables de la ville des Cayes dans le panel afin que la mobilisation ait un ancrage local. Pour chacune des conférences, nous prenons le temps de constituer un comité local de soutien à la cause de la restitution et de la réparation avec des professeurs, enseignants, directeurs d'écoles, de doyens et recteurs d'universités locales et de certains notables de la ville. Ces différents comités de soutien pourront soutenir la mobilisation sociale avec le CNHRR et devenir une grande plateforme de mobilisation sociale pour amplifier et intensifier la bataille pour réclamer et obtenir restitution.



d. 4^{ème} Conférence à Ouanaminthe le 23 avril 2026

Le jeudi 23 avril 2026 s'est tenu la quatrième Conférence Publique du CNHRR au Collège Univers de Ouanaminthe dans le Nord Est de 10 à 13hres avec la mobilisation d'un comité de soutien. Le panel réuni à l'occasion a été formé de quatre (4) membres du comité de soutien : le Directeur du Collège l'Univers Me Joseph E. DUMAY, du Sociologue Kenton LABONTE, de Simpson C. AMAZAN, Avocat ; du Professeur Elva WILTON et de quatre (4) Professeurs de l'UEH, en l'occurrence : Fritz DESHOMMES, Économiste ; Jhon Picard BYRON, Anthropologue ; Edelyn DORISMOND, Philosophe ; et de Bildadson CADELUS, Philosophe-Politiste. Les deux conférences dans le Nord Est ont largement été organisées par le comité de soutien des 2 villes de Ouanaminthe et de Fort Liberté ; une grande mobilisation dans les classes terminales des collèges et lycées de ces villes a réuni plusieurs centaines d'élèves lors de ces conférences. Les



différents conférenciers ont profité de la présence massive d'écoliers pour rappeler les événements historiques de juillet 1825 de l'arrivée des 14 bateaux de guerre français avec plus de 530 canons pointés sur Port au Prince en exigeant la signature de l'ordonnance de Charles X imposant la rançon de 150 Millions de franc-or à la jeune République d'Haïti en reconnaissance de son indépendance.

e. 5^{ème} Conférence à Fort Liberté le 25 avril 2026



La cinquième Conférence Publique du CNHRR s'est tenue à l'École Fondamentale d'Application et Centre d'Appuis Pédagogiques (EFACAP) de Fort Liberté le 25 avril 2026 de 10hres du matin à 13hres. Le panel était formé des Professeurs Ronald JEAN JACQUES, Psychologue ; Fritz DESHOMMES, Économiste ; Jhon Picard BYRON, Anthropologue ; Énance SAINT FLEUR, Historien ; de Simpson C. AMAZAN, Avocat et du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Nord Est, Maître Gaston ETIENNE. Les différentes interventions ont permis aux jeunes bacheliers et autres participants de la conférence de se faire une idée plus complète sur l'histoire haïtienne et tous les sous-bassement de l'imposition de la dette de l'indépendance à Haïti.

Par la suite, des conférences publiques à Saint Marc et Gonaïves dans l'Artibonite en Juin 2026 et à Port de Paix et Saint Louis du Nord dans le Nord-Ouest en Juillet 2026 n'ont pas pu avoir lieu à cause de l'impossibilité de passer par certaines routes bloquées par des groupes armés et de l'inaccessibilité de certaines autres voies de passage. Ces conférences sont reportées pour d'autres dates à l'avenir.

Les comités de soutien mis en place à l'occasion de toutes ces conférences publiques (Paris, Limonade, Cayes, Ouanaminthe, Fort Liberté, Port de Paix) constituent déjà une extension du travail du CNHRR dans ces différentes villes. Ils représentent des relais pour toutes les actions et activités que le Comité pourrait organiser sur le territoire de la République d'Haïti.

5. Livre Blanc du CNHRR

Le Comité National Haïtien de Restitution et Réparation (CNHRR) a décidé de publier un premier document « Livre Blanc » pendant l'année 2026 afin de diffuser certains arguments de justification de la restitution de la France à Haïti. Un appel à contribution avait été lancé en mars 2025 et relancé en octobre 2025 pour réunir une dizaine d'articles pour ce premier livre blanc.

Ainsi, nous avons pu collecter de nombreux articles pendant ces derniers mois, qui ont été révisés en double aveugle par un comité de relecture formé de : Jhon Picard BYRON, Jean Waddimir GUSTINVIL, Alvarès LOUIS, Edelyn DORISMOND et Ronald JEAN JACQUES. Lequel comité réuni en atelier de travail les 17, 18 et 19 juillet 2026 pour lire et réviser ces articles ; il a convenu par consensus les dix (10) articles qui pourraient être publiés moyennant quelques petites suggestions de correction et de révision.

Suite aux avis et consignes de ce comité de relecture, les différents auteurs et autrices furent invités à corriger, ajuster et adapter leur article pour une soumission définitive. Ainsi, les articles révisés retenus pour cette première publication du Comité sont les suivants :

1. Fritz DESHOMMES : Pourquoi faut-il réclamer restitution de la dette de l'indépendance
2. Jean Marie THEODAT : Le paradoxe de la rançon du vainqueur au vaincu
3. Pierre Antoine LOUIS : De la rançon exigée d'Haïti par la France : analyses et perspectives
4. Edelyn DORISMOND : Le néo-colonialisme comme défaut d'auto-institution du politique
5. Jean Waddimir GUSTINVIL : L'adresse dé-coloniale: réparation, restitution, hantise de la dette-rançon haïtienne
6. Jhon Picard BYRON : Plaidoyer pour une reconfiguration de l'usage du passé en contexte haïtien et pour une place plus importante de l'expérience coloniale/esclavagiste dans notre narration nationale
7. Alvarès LOUIS : Fondement historique de la demande de restitution de l'odieuse dette de l'indépendance
8. Bildadson CADELUS : 1825, l'indépendance d'Haïti à l'épreuve de la bureaucratie
9. Jacques NESI : La réception de la demande de rançon dans l'opinion publique en France. Quelles réflexions face aux résistances françaises ?

Le document est en révision et en correction linguistique pour une édition finale à la fin du mois septembre pour une diffusion éventuelle en octobre 2026.

6. Enquête Nationale sur la question de la restitution

Le Comité National Haïtien de Restitution et Réparation (CNHRR) a décidé de réaliser une enquête nationale afin de collecter les opinions et réflexions d'un large échantillon de la population haïtienne sur la question de la restitution de la France à Haïti. Les résultats de cette enquête devraient orienter et guider les futures démarches du Comité National.

Cette enquête qui sera menée à la mi-septembre 2026 sur l'ensemble du territoire de la République d'Haïti tant en milieu urbain que rural, dans les différentes communes du pays avec un questionnaire administré par plus d'une centaine d'étudiants des universités haïtiennes. Le questionnaire sera également auto-administré sur les différents réseaux sociaux. La technique d'échantillonnage en boule de neige sera privilégiée afin de chercher à atteindre le plus de citoyennes et de citoyens haïtiens de 18 ans à 65 ans.

Une petite équipe du CNHRR sous la supervision du Secrétaire Exécutif aura la charge de diriger toutes les opérations de conception, de réalisation de l'enquête, de traitement des données et de publication du rapport d'enquête.

7. Mise en ligne d'un site pour le CNHRR

Le CNHRR s'est offert les services d'un spécialiste pour la création et la mise en ligne d'un site dédié (cnhrr.ueh.edu.ht). Ce site nouvellement crée sera bientôt alimenté par tous les documents qui ont été produits et publiés par le Comité ; les articles du « Livre Blanc » et les résultats de l'enquête nationale seront également postés sur le site.

8. Activités programmées dans la feuille de route

En espérant que le gouvernement Haïtien mettra le budget nécessaire à la disposition du CNHRR pour la réalisation des autres activités inscrites dans la feuille de route du Comité. Dans les prochains mois, nous devrions être en mesure de réaliser ces autres activités :

- a. Suite des conférences publiques (Comité de soutien)
- b. Colloque sur la mémoire de l'esclavage
- c. Production de matériels de communication
- d. Colloque sur les traumatismes et séquelles sur la santé publique
- e. Chaire académique sur l'esclavage et la colonisation
- f. Bourses de recherche sur la double rançon
- g. Production d'un film documentaire
- h. Intégration de la restitution dans les examens d'entrée à l'UEH
- i. Révision des programmes d'histoire à l'école haïtienne

Annexe 1: Feuille de route 2025-2026 du CNHRR

La question de la double rançon imposée à Haïti par la France au XIXe siècle demeure l'une des pages les plus douloureuses de l'histoire nationale et constitue un enjeu majeur de justice historique et de réparation. En 1825, la France a exigé d'Haïti le paiement d'une indemnité de 150 millions de franc-or (réduite ensuite à 90 millions) en compensation de la perte de sa colonie et des propriétés des colons, somme que la jeune République a dû emprunter auprès de banques françaises à des taux usuraires d'où l'expression « double rançon ». Ce fardeau financier, remboursé pendant plus d'un siècle, a gravement hypothéqué le développement économique, social et institutionnel d'Haïti.

Face à cette dette historique et morale, le Comité National Haïtien de Restitutions et de Réparations (CNHRR) a été créé pour porter la demande légitime de restitution et de réparation auprès de la France et de la communauté internationale. Les 15 et 16 novembre 2025, les membres du CNHRR se sont réunis en retraite de travail pour élaborer une stratégie d'action cohérente et ambitieuse.

Le présent document « Feuille de Route 2026 » résulte de ces deux jours de réflexions intenses. Il trace les grandes lignes d'un programme d'action multidimensionnel qui conjugue éducation, recherche, mobilisation sociale et diplomatie. Cette feuille de route témoigne d'une volonté de transformer cette lutte historique en un véritable projet de société impliquant l'ensemble du système éducatif, la communauté universitaire, la société civile et les instances régionales et internationales concernées et indique les différentes activités et chantiers envisagés pour l'année 2026 :

1. Le CNHRR a adopté son plan d'actions annuel et mis en place ses structures de travail (son conseil exécutif, les 8 sous-groupes de travail). Les membres du Comité se sont repartis dans les différents sous-groupes de travail portant sur les différents aspects de la question des restitutions et réparations.
2. Le CNHRR entreprendra des démarches de plaidoyer et de collaboration avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle pour une révision des contenus du programme et des manuels d'Histoire d'Haïti en ce qui concerne les faits et événements associés à la double rançon d'Haïti vis-à-vis de la France. Le CNHRR cherchera également la collaboration de l'UEH et d'autres institutions de l'enseignement supérieur public pour introduire dans les épreuves de Culture Générale des concours d'entrée des différentes Facultés des Sciences Humaines et Sociales certaines questions sur la double rançon.
3. Le CNHRR organisera, pendant toute l'année, des activités d'information et de sensibilisation de la population à travers des conférences publiques (physiquement) et des webinaires (virtuels) dans les différents départements géographiques du pays. Une enquête nationale sera, en ce sens, conduite dans toutes les communes du pays, par une équipe de chercheurs d'un laboratoire de recherche de l'UEH, afin de recueillir les avis, opinions et réflexions des citoyennes et citoyens haïtiens de différentes couches de la population sur cette question de restitution de la double rançon.

4. Le CNHRR facilitera des études et recherches au niveau master et doctorat par des bourses aux projets les plus pertinents d'étudiants haïtiens dans des universités en Haïti et à l'étranger afin d'enrichir la littérature scientifique sur les questions de la double rançon, de la mémoire et des réparations de l'esclavage et de la colonisation. 5. Le CNHRR mettra rapidement en place les comités d'organisation de 2 colloques scientifiques sur « Mémoires de l'esclavage, pensée haïtienne et réparations, 16 au 18 novembre 2026) et sur « Restitutions, réparations et santé publique de la population, 23-24 août 2026 » afin de coordonner les efforts de réflexion sur ces questions essentielles.

6. Le CNHRR coordonnera dans le courant de l'année une publication des différents argumentaires pour la demande de restitution à la France de la double rançon sous la forme d'un « Livre Blanc » afin de les rendre publics et accessibles à tous les citoyennes et citoyens haïtiens.

7. Le CNHRR établira les collaborations nécessaires avec différentes institutions et expertises pour tous les calculs actuariels et actualisés des montants pour les discussions et négociations éventuelles sur les restitutions et les réparations.

8. Le CNHRR organisera, dans le courant de l'année 2026, plusieurs journées d'études à l'intention des étudiantes et étudiants des universités haïtiennes afin de construire et de diffuser des argumentaires et narratifs pertinents sur ces questions de mémoires de l'esclavage, de restitution de la double rançon et des réparations des dommages et torts de l'esclavage et de la colonisation. À ce propos, le CNHRR collaborera avec certaines institutions pour l'organisation de concours littéraires au niveau des classes terminales et d'un prix d'excellence pour des manuels et livres d'histoire d'Haïti.

9. Sur recommandation du CNHRR, l'Université d'État d'Haïti créera dans le courant du premier trimestre de 2026 une Chaire de Recherche sur la question de la double rançon comme cadre de conférences et de leçons publiques de haute portée scientifique dans les différentes entités de l'UEH tant à Port au Prince que dans certaines autres villes du pays.

10. Le CNHRR mettra au point un Plan de communication et de mobilisation sociale afin de sensibiliser et d'impliquer différents secteurs organisés de la société civile et toutes les composantes de la population haïtienne dans les démarches de restitution et de réparation. Des partenariats et alliances stratégiques seront également recherchés avec certaines organisations populaires dans le souci de créer des synergies positives dans le combat pour les restitutions et les réparations.

11. Le CNHRR renforcera ses relations de travail et de collaboration avec la Commission des Réparations de la CARICOM et avec les différentes organisations africaines, américaines et européennes afin de faire front commun vers le plus large consensus. Le CNHRR continuera d'entreprendre toutes les démarches de participation et d'intégration de réseaux et d'organisations pouvant créer des dynamiques d'impact dans la lutte vers les restitutions et les réparations.

Fait à Port-au-Prince, le 16 novembre 2025

Pour le Comité :



Dieuseul PREDELUS
Président

Annexe 2 : Déclaration Finale du 9^e Congrès Panafricain de Lomé

NOUS, représentants des États africains participants, des nations abritant des communautés afrodescendantes, des organisations et associations de la diaspora africaine des Amériques, d'Europe et d'Asie, des institutions régionales, de la société civile, des femmes et des jeunes, du monde académique et des organisations internationales, réunis à Lomé du 8 au 12 décembre 2025 dans le cadre du 9^e Congrès panafricain, placé sous le thème : « Renouveau du panafricanisme et rôle de l'Afrique dans la réforme des institutions multilatérales : mobiliser les ressources et se réinventer pour agir » ;

Rappelant les fondements historiques et normatifs du panafricanisme, mouvement porteur de liberté, de dignité et de justice pour les peuples africains et afrodescendants, ainsi que son rôle déterminant dans les luttes anticoloniales et les combats contemporains pour la réforme du système international, la restitution des biens culturels et la justice réparatrice ;

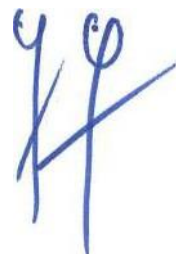
Encouragés par la vitalité renouvelée du panafricanisme au 21^e siècle, porté tant par les élites politiques, les peuples et les représentants des diverses couches socioprofessionnelles ;

Observant que l'architecture des relations internationales issue de la Seconde Guerre mondiale continue de perpétuer des rapports de dépendance politique, économique, militaire et financière au détriment de l'Afrique et d'autres peuples anciennement colonisés ;

Réaffirmant l'impératif d'un ordre mondial plus juste, équilibré et représentatif, fondé sur le respect de la souveraineté des peuples, la justice sociale, l'équité, la paix et la prospérité partagée ;

Ayant à l'esprit l'Agenda 2063 de l'Union africaine en tant que cadre directeur pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique, fondée sur le panafricanisme, la bonne gouvernance, la justice, la valorisation des savoirs endogènes et le rôle central de la jeunesse et des femmes ;

Rappelant les décisions pertinentes de l'Union africaine, notamment la Décision Assembly/AU/Dec.807(XXXIV) instituant la décennie 2021—2031 « Décennie des Racines africaines et de la Diaspora africaine » ; la Décision Assembly/AU/Dec.848(XXXVI) confiant l'organisation du 9^e Congrès panafricain au Togo et la Décision Assembly/AU/Dec.913(XXXVIII), décision ayant reporté la tenue du dudit à 2025, faute d'avoir pu se dérouler en 2024 ;



Rappelant également le thème de l'année 2025 de l'Union africaine consacré à la justice réparatrice à savoir « Justice pour les Africains et les personnes d'ascendance africaine par les réparations »;

Conscients que l'Afrique, pour relever les défis du XXI^e siècle, ne peut se passer de l'apport des peuples d'ascendance africaine dans le monde, dont le rôle est essentiel dans les combats pour la justice, le respect des souverainetés, le développement autocentré et la transformation du système international ;

Soulignant que le combat pour la réforme des institutions internationales exige la mise sur pied d'un front uni panafricain qui rassemble l'Union africaine, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) ainsi que les représentants des peuples du monde ,

Revendiquant l'esprit des initiatives des Nations unies en faveur des peuples africains, notamment les Décennies internationales des personnes d'ascendance africaine (2015-2024 ; 2025-2034) dont le but est de contribuer à créer les conditions pour la préservation et la consolidation des droits humains, politiques et économiques de l'Afrique et de ses peuples,

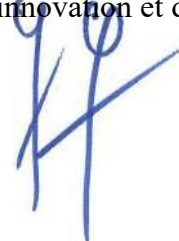
Notant avec satisfaction la tenue des six précongrès du 9^e Congrès panafricain dans les six régions de l'Afrique, y compris dans la diaspora;

Considérant que font partie intégrante des travaux du 9^e Congrès panafricain, les déclarations et les rapports des six précongrès, ainsi organisés : les 04 et 05 décembre 2023 en Afrique du Sud sur le thème « Panafricanisme, sciences, savoirs et technologies » ; les 14 et 15 mars 2024 au Mali sur le thème « Diasporas, Afrodescendants et développement » ; le 18 avril 2024 par le Maroc sur le thème « Panafricanisme et migration » ; le 24 mai 2024 par le Congo sur le thème « Panafricanisme économique et émergence africaine » ; le 06 juillet 2024 par la Tanzanie sur le thème « Africanophonie, cultures, éducations et identité panafricaine » ; et du 29 au 31 août 2024 à Bahia au Brésil sur le thème « Panafricanisme, mémoires, restitutions, réparations, reconstruction » ;

Préoccupés par les effets persistants des héritages coloniaux, notamment les ingérences extérieures, les modèles économiques inadaptés, les inégalités structurelles, ainsi que les discriminations raciales et systémiques, y compris dans les environnements numériques et algorithmiques ,

Soulignant la nécessité de restaurer pleinement la place de l'Afrique et de ses diasporas dans le système multilatéral, conformément à l'esprit du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration de Syrte, qui affirment le droit du continent à une représentation équitable dans les instances décisionnelles internationales ;

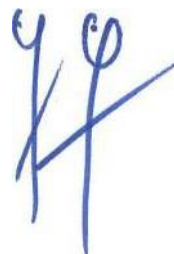
Réaffirmant le rôle moteur des femmes, des jeunes, des intellectuels, des mouvements sociaux, des cultures africaines, de la philosophie Ubuntu et des autres systèmes de pensée endogènes dans la construction d'un panafricanisme renouvelé, inclusif et émancipateur ;
Déterminés à unir nos forces pour contribuer à l'émergence d'un monde nouveau, en apportant les valeurs africaines de solidarité, d'humanité, de résistance, d'innovation et de dignité ;



Convenons, en suivant les axes thématiques ayant guidé les travaux du 9e Congrès panafricain, de ce qui suit:

I. AU TITRE DE LA VISION RENOUVELÉE DU PANAFRICANISME AU SIÈCLE

1. Réaffirmer le panafricanisme comme le cadre stratégique de l'unité, de la concertation et de la lutte pour la souveraineté et l'émancipation des Africains, des personnes et communautés afrodescendantes à travers le monde.
2. Relever que la vision renouvelée du panafricanisme au XXIe siècle doit s'enraciner dans les valeurs endogènes africaines et dans la philosophie Ubuntu qui promeuvent l'interdépendance, la solidarité, une conception humaniste du développement et des relations internationales.
3. Appeler les États africains et les nations abritant les communautés afrodescendantes à constituer un front uni ancré dans le panafricanisme dans le cadre de la lutte pour la réparation et la réforme des institutions multilatérales et à créer des mécanismes permanents de coordination panafricaine et de décolonisation des espaces publics en hommage aux figures ayant porté la cause panafricaine.
4. Inviter les peuples africains et afrodescendants, ainsi que leurs communautés et institutions représentatives, à construire une alliance panafricaine capable de défendre leurs intérêts collectifs, d'affirmer leur présence accrue et cohérente sur la scène internationale, et de promouvoir un multilatéralisme plus juste, inclusif et représentatif.
5. Souligner que la renaissance contemporaine du panafricanisme doit s'accompagner d'une cohérence stratégique renforcée, d'un leadership visionnaire et d'une participation accrue des générations montantes, afin de permettre à l'Afrique et à ses diasporas d'aborder collectivement les défis globaux — tels que les crises sanitaires, climatiques, sécuritaires et économiques — auxquels aucun État ni aucune communauté ne peut faire face isolément.
6. Réaffirmer que l'Afrique et sa diaspora forment une communauté de destin dont l'unité constitue une condition essentielle pour accroître l'influence politique, culturelle et économique de l'Afrique dans le monde, et inviter à la consolidation de liens transnationaux durables fondés sur la solidarité, la mémoire partagée et l'engagement pour un avenir commun entre les deux entités.
7. Rappeler l'impératif sur la nécessité, pour l'Afrique et les peuples afrodescendants, de parler d'une voix forte et concertée dans les forums internationaux, afin de peser davantage sur les décisions engageant l'avenir de l'humanité et de promouvoir un ordre mondial fondé sur la justice, l'équité, la dignité humaine et la reconnaissance des contributions africaines à la civilisation universelle.



II. AU TITRE DES RÉPARATIONS, DE LA JUSTICE RÉPARATRICE ET DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME

8. Réaffirmer que la reconnaissance des crimes historiques — esclavage, traite transatlantique, déportation, colonisation, génocide, apartheid et pillages systématiques — constitue un fondement incontournable de la justice réparatrice, et appeler à l'adoption d'une position commune africaine exigeant des excuses officielles, la reconnaissance formelle de ces crimes et l'ouverture de processus de réparation conformes aux décisions de l'Union africaine et aux normes du droit international.

9. Affirmer le soutien résolu du 9^e Congrès panafricain aux initiatives conjointes de l'Union africaine et de la CARICOM en matière de justice réparatrice, et appeler à une synergie renforcée entre les États africains, les nations afrodescendantes et les institutions régionales engagées dans ce processus.

10. Souligner l'importance centrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban (2001), notamment dans le contexte de la commémoration de son 25^e anniversaire, comme cadre mondial de lutte contre le racisme, et inviter les États, institutions et acteurs concernés à en assurer une mise en oeuvre complète, notamment par l'éducation, la transmission de la véritable histoire de l'Afrique, la réforme des politiques publiques et l'élimination des discriminations structurelles, y compris sous leurs formes contemporaines telles que le racisme algorithmique.

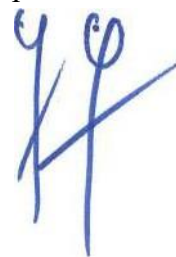
11. Appeler à la création d'un Observatoire panafricain de la justice réparatrice et de la lutte contre le racisme — chargé de documenter les violations historiques et actuelles, de suivre les engagements pris par les États et d'alimenter les efforts de mobilisation, de plaidoyer et d'éducation.

12. Appeler également les pays africains, les communautés afrodescendantes, les peuples épris de justice et les institutions concernées à renforcer un front uni contre toutes les formes anciennes et nouvelles de racisme, à soutenir la restitution des biens culturels africains spoliés et à promouvoir des réformes structurelles garantissant la dignité, l'égalité et les droits fondamentaux des Africains et des personnes d'ascendance africaine dans le monde.

13. Demander à l'Union africaine, aux États africains et aux nations abritant des communautés d'afrodescendants de porter, auprès des Nations Unies et de ses agences compétentes, une demande officielle de correction des représentations cartographiques disproportionnées du continent, en particulier la projection de Mercator, acte de justice cognitive et de réparation symbolique indispensable pour restaurer la place réelle de l'Afrique dans l'imaginaire mondial.

III. AU TITRE DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES

14. Réaffirmer la nécessité d'une réforme profonde et urgente du système multilatéral comme un impératif de la justice réparatrice et de l'équité afin qu'il reflète les réalités d'un monde multipolaire et corrige les déséquilibres hérités de l'ordre international d'après-guerre, qui ont durablement marginalisé l'Afrique et les peuples d'ascendance africaine.



15. Réitérer l'engagement des peuples africains et afrodescendants en faveur de la pleine mise en oeuvre du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration de Syrte, qui réclament pour l'Afrique deux sièges permanents avec un droit de veto et cinq sièges non permanents au Conseil de sécurité des Nations Unies, afin de garantir une représentation conforme au poids démographique, géopolitique et historique du continent.

16. Appeler les États, les communautés africaines et afrodescendantes à renforcer les mécanismes de concertation politique et diplomatique, notamment par la création d'un dispositif africain permanent de coordination multilatérale chargé d'harmoniser les positions avant les grandes négociations internationales et de défendre les intérêts stratégiques du continent.

17. Encourager la constitution d'alliances transrégionales notamment afrocaribéennes, afro-latines et Sud-Sud — ainsi que le dialogue renforcé avec des groupements tels que les BRICS et le G20, afin d'accroître le poids collectif de l'Afrique et de ses diasporas dans les processus décisionnels mondiaux.

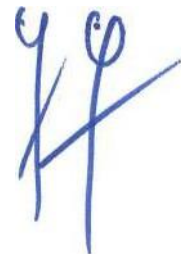
18. Inviter les institutions internationales à prendre des mesures concrètes pour éliminer les discriminations raciales persistantes, y compris sous leurs formes contemporaines telles que le racisme algorithmique, et à promouvoir un multilatéralisme fondé sur l'égalité souveraine des États, la transparence et la participation inclusive des peuples.

IV. AU TITRE DE LA DÉCOLONISATION DE L'ESPRIT ET DE LA RÉINVENTION DE SOI

19. Réaffirmer que la décolonisation de l'esprit constitue une condition essentielle de la renaissance africaine, en appelant à une éducation critique, endogène et ancrée dans les savoirs, langues, philosophies et patrimoines africains, afin de reconstruire l'estime de soi individuelle et collective et de libérer pleinement le potentiel créatif, intellectuel et spirituel des peuples africains et afrodescendants.

20. Encourager les États africains, l'Union africaine, la CARICOM, la CELAC et les institutions éducatives et culturelles à promouvoir une souveraineté intellectuelle et culturelle fondée sur les épistémologies africaines — notamment Maât, Maaya, Ubuntu et Oumah —, à soutenir la recherche sur les impacts psychologiques de l'esclavage et du colonialisme et à renforcer les espaces de création, d'expression artistique et de dialogue identitaire.

21. Inviter les gouvernements, les universités, les médias et les institutions culturelles des États africains et des nations abritant des communautés d'afrodescendants à développer des outils de communication et de production du savoir qui valorisent la pensée africaine, corrigent les narratifs coloniaux, et restituent le rôle des civilisations africaines dans l'histoire universelle, contribuant ainsi à la construction d'une mémoire collective apaisée et valorisée.



V. AU TITRE DU DÉVELOPPEMENT AUTOCENTRÉ ET ENDOGÈNE DE L'AFRIQUE ET DU RÔLE STRATÉGIQUE DE LA DIASPORA

22. Appeler les États africains, ainsi que les peuples et communautés d'ascendance africaine, à bâtir un modèle de développement véritablement autocentré, fondé sur la mobilisation prioritaire des ressources endogènes, la consolidation d'un système financier africain souverain et l'accroissement de la contribution de l'épargne domestique et diasporique au financement du développement, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063.
23. Encourager la maîtrise concertée et souveraine des ressources stratégiques du continent, l'accélération de la transformation locale des matières premières et la mise en place d'outils panafricains — mécanisme continental de contrôle des ressources, taxe de solidarité panafricaine, agences africaines de notation, bourse africaine des matières premières — afin de soutenir la transformation structurelle, renforcer l'autonomie productive de l'Afrique et réduire ses vulnérabilités externes.
24. Promouvoir la pleine mobilisation des compétences africaines et diasporiques, en facilitant la circulation des talents, en soutenant l'émergence de champions industriels africains, en renforçant l'entrepreneuriat et la bancarisation des communautés afrodescendantes, et en avançant vers la création d'une monnaie commune africaine ainsi que d'une Banque panafricaine de développement dédiée à l'énergie, à l'industrialisation et aux infrastructures.
25. Appeler à une coopération Sud-Sud renforcée, incluant l'établissement de ponts économiques, éducatifs, scientifiques et culturels avec les pays des Caraïbes, des Amériques, de l'Océan Indien et de l'Europe où résident des populations afrodescendantes, et promouvoir la libre circulation des personnes, des idées et des initiatives économiques entre l'Afrique et sa diaspora afin de constituer un espace économique et humain panafricain pleinement intégré.

VI. AU TITRE DE LA CULTURE, DE L'IDENTITÉ ET DE L'ÉDUCATION

26. Réaffirmer l'urgence de décoloniser les systèmes éducatifs africains en adoptant des curricula afrocentriques et panafricanistes fondés sur les paradigmes et épistémologies africaines, afin que l'éducation redevienne un instrument d'émancipation, de souveraineté intellectuelle et d'unité.
27. Souligner le rôle central de la culture, de l'identité et des savoirs africains dans la construction du panafricanisme contemporain, en appelant à la valorisation des langues africaines, des traditions intellectuelles endogènes et des expressions artistiques qui renforcent la cohésion, l'estime de soi collective et la continuité historique des peuples africains et afrodescendants.
28. Encourager les États africains et les nations abritant les communautés d'afrodescendants à réformer en profondeur leurs systèmes éducatifs, afin d'y intégrer l'histoire africaine, les épistémologies panafricaines, les valeurs de Maât, Maaya et Ubuntu, ainsi que les contributions des femmes, des jeunes et de la diaspora, afin que l'éducation devienne un levier d'émancipation, de créativité et de souveraineté intellectuelle.

29. Appeler au renforcement des coopérations éducatives et culturelles entre l'Afrique et sa diaspora, incluant la mobilité académique, la création de chaires panafricaines, le développement d'archives digitales unifiées, la professionnalisation des industries culturelles, ainsi que la mise en place d'initiatives structurant le paysage éducatif panafricain, parmi lesquelles des projets d'universités ou plateformes virtuelles panafricaines destinées à servir de pôles de connaissance, d'innovation et de dialogue interculturel.

VII. AU TITRE DU RÔLE HISTORIQUE ET CONTEMPORAIN DES FEMMES DANS LE PANAFRICANISME ET LES LUTTES DE LIBÉRATION

30. Rendre hommage aux femmes d'Afrique et de la diaspora dont les luttes ont été déterminantes dans les combats contre l'esclavage, la colonisation, l'apartheid et toutes formes de domination, et souligner la nécessité de renforcer les efforts de recherche, de mémoire et de documentation afin de restituer pleinement leur contribution à l'histoire du panafricanisme et des indépendances africaines.

31. Encourager une visibilité accrue des figures féminines dans les programmes éducatifs, les médias, les institutions culturelles et les espaces publics, afin de valoriser leur héritage, d'inspirer les générations actuelles et futures, et de consolider une culture panafricaine inclusive et fidèle à la réalité historique.

32. Exhorter à une intégration pleine et effective des femmes et des jeunes dans les processus décisionnels politiques, économiques, sociaux et culturels comme une condition indispensable à la Renaissance africaine, et appeler les gouvernements, les institutions régionales et la société civile à promouvoir le leadership féminin à tous les niveaux de gouvernance.

VIII. AU TITRE DES DÉCISIONS, DU SUIVI, DE LA COORDINATION ET DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DU 9^E CONGRES PANAFRICAIN

33. Souligner l'importance d'un mécanisme de suivi inclusif et représentatif, associant l'Union africaine, les États africains, les communautés afrodescendantes, ainsi que les pays engagés dans les dynamiques panafricaines, afin d'assurer la continuité, la cohérence et l'opérationnalisation des recommandations du 9^e Congrès panafricain.

34. Confier à la République togolaise, en sa qualité de pays hôte et co-organisateur du Congrès, la mission de coordonner, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, les États africains et les nations abritant les communautés d'ascendance africaine ainsi qu'avec les institutions représentatives de la diaspora, le suivi de la mise en œuvre des engagements et des décisions du 9^e Congrès panafricain.

35. Décider de la mise en place d'un Comité chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations et décisions du 9^e Congrès panafricain.

36. Appuyer l'initiative de l'institutionnalisation d'une Journée panafricaine en mémoire des déportés et des victimes de l'esclavage et de la colonisation et invite les États

africains, l'Union africaine, la CARICOM et ses États membres, la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) ainsi que tous autres forums et plateformes d'engagement avec la diaspora africaine sur les différents continents, à entreprendre des consultations dans les meilleurs délais afin de définir la date annuelle exacte de la commémoration de la Journée.

37. **Demander** à la République togolaise de saisir l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de l'adoption d'une Résolution sur l'institutionnalisation d'une Journée internationale sur les réparations et les restitutions.

38. Décider de l'organisation tous les cinq (05) ans d'une édition du Congrès panafricain et de la création d'un bureau permanent du Congrès panafricain dont le pays et/ou l'institution d'accueil sera déterminée après consultations entre les États et avec les différentes parties prenantes.

39. Décider, en outre, de transmettre officiellement la présente Déclaration à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine, pour examen et prise en compte dans les organes, mécanismes et processus pertinents de l'Union, ainsi qu'aux organisations partenaires régionales et internationales engagées dans la promotion des objectifs panafricains.

40. Inviter les États africains et les nations abritant des communautés et personnes d'ascendance africaine à intégrer les recommandations du 9^e Congrès panafricain dans leurs politiques nationales, régionales et diplomatiques.

Fait à Lomé, le 12 décembre 2025

LE 9^e CONGRÈS PANAFRICAIN



Annexe 3 : Discours du Recteur Dieuseul PREDELUS, Président du CNHRR

Monsieur le Président du Conseil
Présidentiel de Transition,

Mesdames et Messieurs les Conseillers
présidentiels,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les membres
du Corps diplomatique,

Mesdames et Messieurs les dirigeants d'Université,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité National Haïtien de Réparation et de
Restitution,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse,

Mesdames, Messieurs, distingués invités, en vos rangs, grades et qualités respectifs,



Votre présence aujourd'hui à l'installation officielle du Comité National Haïtien de
Restitution et de Réparation exprime, au-delà d'une concession obligée à un rituel étatique,
votre soutien inconditionnel à une cause qui transcende les générations et engage notre
dignité nationale.

D'emblée, une telle installation officielle nous contraint à faire œuvre de généalogie à plus
d'un égard. D'abord, je ne peux donc m'empêcher de rappeler que cette question, en effet,
a d'abord été portée à l'agenda public de l'État haïtien par le Président Jean-Bertrand
Aristide en 2003. Sur le terrain académique, mon prédécesseur, le Professeur Fritz
Deshommes a eu le mérite de mettre sur pied le groupe de travail qui a inspiré la création
de ce Comité national. Ces moments ont constitué des pierres d'attente pour une exigence
latente, devenue actuellement incompressible.

Mesdames, Messieurs,

Nous nous réunissons aujourd'hui dans un contexte chargé de mémoire et lourd de
responsabilité. En effet, l'année 2025 marque le bicentenaire d'un des crimes économiques
les plus odieux de l'histoire universelle : l'imposition par la France, en 1825, d'une rançon
inique comme prix de notre liberté. Les appellations pudiques « d'indemnité » ou de « dette
de l'indépendance » ne peuvent plus occulter la déshonorante réalité d'un chantage colonial

ni gommer l'ignominie de la double peine infligée à un peuple dont le seul tort aurait été d'avoir osé briser les chaînes de l'esclavage.

La rançon, estimée à 150 millions de francs-or de l'époque, a saigné l'économie nationale pendant plus d'un siècle. Elle a hypothéqué le développement de nos infrastructures, paralysé la croissance de notre système éducatif, freiné l'industrialisation et condamné des générations entières à vivre sous le signe de la dépendance et de la pauvreté. Le peuple haïtien s'est ainsi trouvé dépossédé de ressources nationales pour bâtir son futur.

Deux siècles plus tard, l'année 2025 nous ramène cette mémoire douloureuse. Non point seulement pour méditer le passé mais pour amorcer un vaste mouvement de réflexion critique sur notre présent, figurer l'avenir d'Haïti et refaçonner sa place dans le monde. Sur le fondement de ces considérations, l'exigence de justice et de réparation n'apparaît plus qu'impérieuse. De fait, 2025 relie, en un continuum indissoluble, passé, présent et futur, signifiant que la mémoire historique est un levier indispensable pour donner ses assises à notre souveraineté.

La tâche fondamentale du Comité sera de structurer cette exigence, de lui donner force dans le réel. Elle devra rassembler les preuves, alimenter le plaidoyer, sensibiliser la nation et établir les passerelles nécessaires avec nos partenaires internationaux. Elle sera à la fois un espace scientifique, civique et diplomatique. Sa mission consistera à rendre visible l'invisible, articuler les arguments juridiques, économiques, moraux et faire entendre la voix d'Haïti dans les forums où l'écriture de la mémoire du monde est en jeu. Mais plus qu'une démonstration, plus qu'un plaidoyer et une exigence, il s'agit d'une entreprise visant à offrir un socle authentique à notre dignité nationale. Il s'agit de dire à nos enfants que leur pays ne se résume pas à ses malheurs présents, qu'il est le produit d'une histoire héroïque et le porteur d'une exigence de justice qui a valeur au-delà de ses frontières.

Chers compatriotes,

La démarche qui nous guide n'est donc point animée d'un esprit revanchard. Elle n'entend pas tenir lieu de vivier à une culture du ressentiment pas plus qu'elle ne cherche à rouvrir inconsidérément des plaies. Elle s'inscrit résolument dans l'édification d'un avenir plus juste, fondé sur le rétablissement de la vérité, la préservation de la mémoire et la reconnaissance des torts subis. Elle se déploie dans une dynamique mondiale où les peuples, de l'Afrique aux Caraïbes, se dressent pour réclamer justice face aux crimes de l'esclavage et de la colonisation. Fort heureusement et de manière tout à fait opportune, dans une déclaration historique, le Président français, M. Emmanuel Macron, soulignant que l'oubli et l'effacement ne devraient pas être au principe des relations internationales, a institué avec le Conseil Présidentiel de Transition, le 17 avril 2025, une commission mixte d'historiens français et haïtiens appelée à produire des recommandations tirées des enseignements du passé et orientées vers l'établissement d'un avenir apaisé entre nos deux pays. Dans le même registre, par résolution en date du 5 juin 2025, l'Assemblée nationale française « a invité son gouvernement à examiner les voies de restitution de la double dette ». Ces avancées qui vont dans le sens d'un règlement idoine d'un sujet de conflit épineux doivent être saluées.

Toutefois, ce combat demeure le nôtre. Aux Universités, à la jeunesse haïtienne, aux institutions publiques et privées, aux intellectuels d'Haïti et aux communautés de la diaspora, nous lançons un appel solennel. Nous ne devons pas nous enfermer dans une fixation sur le passé mais entreprendre des actions concrètes, réaliser des recherches approfondies, nourrir des plaidoyers argumentés et maintenir une mobilisation soutenue. Dans un monde interconnecté et numérisé, notre voix peut contribuer à la formation d'une opinion publique plus éclairée et générer un impact diplomatique et moral irréversible. Ce combat est l'affaire de chaque citoyen conscient, chaque étudiant, chercheur, artiste ou leader capable de porter le flambeau de la justice historique. La restitution et la réparation ne sont pas seulement une affaire d'État mais l'affaire de toute la nation.

Au nom de la mémoire de nos ancêtres, au nom de la justice universelle, faisons de ce Comité l'outil de notre réhabilitation morale et de la reconquête de notre dignité. Que ce Comité, nouvel instrument de vérité, inspire l'unité nationale et nous rassemble autour d'une lutte commune : la réparation d'une dette historique, synonyme de nouvelles perspectives légitimes de prospérité pour Haïti.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe 4 : Discours du Recteur Dieuseul PREDELUS à la Sorbonne

Mesdames et Messieurs les Universitaires,
Mesdames Messieurs les étudiants,
Chers compatriotes haïtiens de la diaspora,
Distingués invités,

C'est avec une émotion particulière que je me tiens aujourd'hui dans cette prestigieuse enceinte de La Sorbonne, haut lieu du savoir et de la pensée critique, pour porter devant vous une parole qui résonne depuis deux siècles dans le cœur du peuple haïtien. Une parole de justice et de restitution, de dignité et de réparation historique.



Permettez-moi de rappeler brièvement les faits :

En 1825, la France imposa à Haïti, sous la menace de ses canonnières, une "indemnité" de 150 millions de francs-or – réduite plus tard à 90 millions – pour "dédommager" les anciens colons de la perte de leurs "propriétés", c'est-à-dire de nos ancêtres réduits en esclavage.

Mesurons l'absurdité morale de cette transaction : un peuple qui avait conquis sa liberté au prix de son sang devait payer pour ne pas être remis en esclavage. Haïti a dû s'endetter pendant plus d'un siècle pour acheter une liberté, ou plutôt la reconnaissance de cette dernière, qu'elle avait déjà gagnée sur les champs de bataille à Vertières.

Cette dette représentait, selon les estimations les plus conservatrices, dix fois le budget annuel d'Haïti à l'époque. Pour la rembourser, notre Nation a dû contracter des emprunts auprès de banques françaises à des taux usuraires exorbitants, s'enfonçant ainsi dans une spirale d'endettement qui saigna notre économie jusqu'au début du XXe siècle.

Mesdames et Messieurs,

L'impact de cette rançon sur le développement d'Haïti ne saurait être sousestimé. Pendant que nos ressources étaient drainées vers Paris, nous ne pouvions investir ni dans l'éducation de notre peuple ni dans les infrastructures de notre pays ni dans le développement de notre agriculture ni même dans la construction de nos institutions et de nos industries.

Chaque école non construite, chaque route non tracée, chaque hôpital non bâti pendant plus d'un siècle porte l'empreinte de cette dette inique. Les conséquences se font encore sentir aujourd'hui dans les défis structurels auxquels fait face notre Nation.

La restitution que nous réclamons n'est pas une faveur, c'est un acte de justice élémentaire. Quand une telle injustice est commise, le droit moderne exige réhabilitation et restitution. Des économistes estiment aujourd'hui la valeur actualisée de cette dette entre 21 et 115 milliards de dollars américains, sans compter les intérêts composés ni le coût du développement entravé.

Au-delà de la restitution comptable, c'est la question plus vaste de la réparation qui s'impose à la conscience universelle. Le droit international contemporain reconnaît le principe de réparation pour les crimes contre l'humanité. L'esclavage transatlantique, reconnu comme tel par la communauté internationale, a été le fondement même de la dette de 1825. Comment peut-on exiger qu'un peuple paie pour sa libération d'un crime contre l'humanité ?

Les Principes fondamentaux de l'ONU concernant le droit à un recours et à une réparation (2005) établissent que les victimes de violations graves du droit international ont droit à réparation. Cette réparation doit être proportionnelle à la gravité des violations et au préjudice subi.

Face à la contribution des uns et des autres au cours de ces vingt-deux dernières années de 2003 à 2025, une nouvelle génération de Français accepte de faire face à la vérité historique. Nous devons saluer les différentes initiatives émanant de divers acteurs de la société civile française en faveur d'une reconnaissance de cette double dette. Il est tout aussi opportun de saluer la décision du Président français, Monsieur Emmanuel Macron, le 17 avril de cette année d'instituer, avec le Conseil Présidentiel de Transition, une Commission mixte d'historiens français et haïtiens devant produire des recommandations tirées des enseignements du passé et orientées vers un avenir plus apaisé entre nos deux pays. Dans la même perspective, la résolution de l'Assemblée nationale française en date du 5 juin 2025 invitant son gouvernement « à envisager les voies de restitution de la double dette » retient fortement notre attention. Ceci témoigne de l'avènement d'une autre communauté d'idées en France qui pense à écrire l'histoire autrement entre nos deux peuples.

Toutefois, en attendant des gestes concrets et significatifs à la dimension des préjudices causés, le CNHRR ne s'est pas enfermé dans un attentisme, mais entend bien engager ce combat à bras le corps. Dans ce cadre, une feuille de route pour l'année 2026 a été adoptée par l'ensemble de ses membres lors de cette retraite de travail entre les 15 et 16 novembre dernier. Dans ce cadre :

- Huit sous-groupes de travail portant sur les questions de restitution et de réparation ont été mis en place au sein desquels sont répartis les membres du CNHRR. D'autres spécialistes rejoindront chacun ces sous-groupes ;
- Un travail de plaidoyer et de collaboration est déjà initié avec l'Université d'Etat d'Haïti et d'autres institutions nationales ;

- Le CNHRR facilitera des journées d'études, des recherches aux niveau master et doctorat par des bourses aux projets les plus pertinents d'étudiants haïtiens en Haïti et à l'étranger ;
- Deux Colloques scientifiques seront organisés en 2026 en rapport avec les questions de l'esclavage, de la restitution et la réparation ;
- Une publication collective portant sur les argumentaires en faveur de la restitution sera réalisée. Un prix d'excellence pour des manuels et livres d'histoire sera institué ;
- Le CNHRR établira les collaborations nécessaires entres différentes institutions et expertises pour réaliser les calculs actuariels actualisés des montants pour les discussions et négociations éventuelles sur la restitution et la réparation ;
- Sur recommandation du CNHRR, l'UEH créera une chaire de recherche de haute portée scientifique sur la question de la double dette ;
- Le CNHRR renforcera ses relations de travail et de collaborations avec la Commission des réparations de la CARICOM et avec différentes organisations au niveau international ;
- Des activités d'information et de sensibilisation de la population sont prévues pendant toute l'année 2026 à travers des conférences publiques dans les dix Départements géographiques du pays, le tout supporté par un plan de communication et de mobilisation sociale.

Mesdames et Messieurs, Chers compatriotes,

Face à cette cause juste, notre devise nationale – L'UNION FAIT LA FORCE – n'a jamais été aussi pertinente. Cette lutte transcende les clivages politiques, régionaux, sociaux ou générationnels qui peuvent diviser Haïti. Riches et pauvres, des villes et des mornes, de toutes tendances politiques : tous les Haïtiens ont hérité des conséquences de cette spoliation. C'est donc unis que nous devons porter cette revendication.

Le Comité National Haïtien de Restitution et de Réparation que j'ai l'honneur de présider se veut un espace d'unité nationale autour de cette cause nationale. Nous appelons tous les secteurs de la société haïtienne – universitaires, société civile, églises, secteur privé, diaspora – à se joindre à ce combat historique.

À vous, chers compatriotes de la diaspora, j'adresse un appel particulier. Vous qui avez construit des ponts entre Haïti et le monde, vous qui portez notre culture et notre fierté sur tous les continents, vous êtes des acteurs essentiels de cette lutte. Vous êtes invités à constituer un Comité de mobilisation dans chaque grande ville à travers le monde...

Votre voix dans les capitales du monde, votre expertise dans les universités et les institutions internationales, votre engagement civique dans vos pays d'accueil : tout cela constitue une force considérable. L'union entre Haïti et sa diaspora décuple notre capacité à faire entendre notre cause légitime.

L'université, en particulier, a un rôle cardinal à jouer. En tant que Recteur de l'Université d'État d'Haïti, je m'engage à ce que cette institution forme des générations d'intellectuels capables de documenter, d'argumenter et de défendre cette cause avec rigueur scientifique et passion civique.

Mesdames et Messieurs,

La restitution et la réparation que nous réclamons ne sont pas un règlement de compte avec le passé. C'est un acte de justice qui honorerait la France. Pour Haïti, c'est une question de dignité retrouvée et de développement enfin possible. Pour la communauté internationale, c'est une opportunité de corriger cette injustice.

Je vous remercie de votre attention et j'en appelle à votre engagement, à votre solidarité, à votre mobilisation pour cette cause qui dépasse Haïti et touche à l'idée même de justice historique et de dignité humaine.

Vive Haïti libre et digne ! Vive l'amitié entre les peuples fondée sur la vérité et la réparation ! Vive cette nouvelle page d'histoire entre Haïti et la France, deux pays phares de l'histoire moderne.